

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombres de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 10 Votants : 10
Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, Daniel SOUBEYRAND, MONTET Frédéric, POYET Mathieu, DETHY Annie, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse

Absents excusés : DAMEZET Jérôme

Secrétaire de séance : POYET Mathieu

**Délibération instituant la taxe
d'aménagement sur la commune de
Soleymieux**

Monsieur le Maire indique au membre du Conseil que la Taxe d'aménagement sur la commune est en place par délibération depuis le 1^{er} mars 2012.

Considérant que l'article L331-14 du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, de leur territoire.

Le Conseil Municipal de Soleymieux, après en avoir délibéré, décide :
-d'instituer sur l'ensemble de la commune de Soleymieux, la taxe d'aménagement au taux **de 5%**.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme.

A Soleymieux, le 09/08/2022



Le secrétaire de séance
POYET Mathieu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20220926-2022-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Affichage fait le 17 NOV. 2022numériquement